

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 152 (2016-2021)
de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS)
demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'encourager la pratique du vélo
pour se rendre à l'école**

En séance du 11 janvier 2021, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 152 de Mme M.-C. Rey-Baeriswyl lui demandant d'étudier la possibilité d'encourager la pratique du vélo pour se rendre à l'école.

Résumé du postulat

Lors de sa séance du 20 mai 2020, le Conseil fédéral a adopté la révision des ordonnances sur les règles de la circulation routière et sur la signalisation routière. Ces modifications concernent différents domaines. En ce qui concerne la mobilité douce, les enfants auront le droit jusqu'à l'âge de 12 ans, de rouler à vélo sur le trottoir en l'absence de piste ou de bande cyclable. Le Conseil fédéral a mis en vigueur ces modifications au 1^{er} janvier 2021.

Source: <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-79193.html>

Fort de ces nouvelles dispositions fédérales, le présent postulat demande au Conseil communal d'étudier la possibilité d'encourager l'usage du vélo pour se rendre à l'école.

Réponse du Conseil communal

Contexte

En 2020, le canton de Fribourg (DAEC, Service de la mobilité) a conclu un mandat de prestation avec l'ATE (Bureau romand) afin de développer le Vélobus dans le canton, jusqu'en 2023. Ce mandat s'inscrit dans la stratégie Vélo cantonale et le Plan sectoriel Vélo adopté par le Conseil d'Etat le 10 décembre 2018. La promotion du Vélobus et la mise en place de nouvelles lignes font partie du Plan de promotion du vélo mis en place en 2020.

Les communes fribourgeoises, en charge du transport scolaire, ont été informées en août 2020 par la DAEC du programme Vélobus, modèle qui fonctionne sur celui du Pedibus. Cette dernière, en collaboration avec l'ATE (Association transports et environnement) encourage à mettre en place ce système convivial et ludique de déplacement. Les arguments avancés sont les suivants: "Le Vélobus constitue pour les communes une alternative intéressante et peu coûteuse aux déplacements en bus

scolaire. La mise en place de lignes Vélobus incite également les enfants à faire régulièrement du vélo et participe ainsi à la promotion de l'usage des deux roues comme moyen de déplacement quotidien récréatif. La pratique du vélo est aussi bonne pour la santé des enfants".

Dans ce contexte et afin de répondre au postulat n° 152, la Ville de Fribourg souhaite promouvoir le Vélobus auprès des familles et écoliers·ères de la ville. En effet, la pratique du vélo sur le chemin de l'école est de plus en plus courante et nécessite un encadrement particulier.

Selon les recommandations de la Police cantonale, ce n'est qu'en 6H que les bases sont enseignées aux élèves pour se rendre à vélo à l'école. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations. Cette information est communiquée au sein du bulletin scolaire établi par chaque école en collaboration avec le Service des écoles. L'ATE et la Police cantonale ont convenu que le Vélobus n'est pas du tout dépendant de la formation dispensée en 6H par la police aux élèves du canton. En effet, le Vélobus fournit sa propre formation auprès des parents conducteurs ainsi que des enfants cyclistes.

Plan d'action Vélobus en ville de Fribourg

Dans le cadre des envois de juin relatifs à diverses informations du Service des écoles aux parents quant à la prochaine année scolaire, la question d'intérêt pour le Vélobus a été soumise, comme c'est déjà le cas pour Pedibus. A cet effet, l'ATE a fourni des brochures Vélobus en allemand et en français ainsi qu'une lettre, conjointement signée avec la Directrice du Service des écoles et le Directeur du Service de la mobilité, qui invite les parents à indiquer leur intérêt à participer à un Vélobus. Le délai de réponse était le 7 juillet 2021. Les parents concernés sont ceux des élèves de la 4H ou 5H à la 8H qui seront scolarisés en ville de Fribourg à la rentrée 2021-2022. Dans ce courrier, les parents ont été informés sur le fonctionnement du Vélobus et sollicités à manifester leur intérêt. Une séance d'information à l'école ou à distance sera organisée pour les parents intéressés.

Une dizaine de parents intéressés ont rendu réponse et habitent principalement le quartier de la Vignettaz (5 parents). Les autres écoles concernées sont celles de l'Auge (1 parent), le Jura (1 parent pour deux élèves), le Schönberg (1 parent) et la Villa Thérèse (2 parents).

Par ailleurs, un inventaire des abris vélo existants a également été établi afin d'anticiper les diverses demandes si la pratique du vélo devait s'intensifier.

Selon les données du cadastre¹, les places recensées sont les suivantes:

- Jura-DOSF:
 - sur le bas du site, 1x42 places vélos non couvertes et 1x96 places vélos couvertes
 - sur le haut du site, 1x30 places vélos couvertes
 - dans le parking, 39 places deux-roues non couvertes
- Neigles: 1 couvert vélos de 15 places et 4 places deux-roues non couvertes

1

https://vdf.mapserver.ch/fribourg/?lang=fr&basemap=fr_av_sw&blp=1&x=2577923.7497096&y=1184628.5054265&zl=5&hl=0&layers=10371|10487|10486|10485|10365&op=0.6|1|1|1|0.6

Places vélos = places réservées pour le stationnement des vélos (interdite aux motos-scooter). En principe toujours équipées de dispositif anti-vol / anti-chute (exemple: arceau vélo)

Places deux-roues = places disponibles pour stationner des motos / scooters / vélos sans distinction. En principe un simple marquage au sol, sans dispositif anti-vol / anti-chute

- Neuveville: 3 places deux-roues devant l'entrée principale et quelques dizaines de places aux alentours immédiates du site, mais aucune réservée pour l'école
- Bourg: 10 places deux-roues devant l'entrée principale
- Botzet: 1 couvert pour deux-roues (vélos-motos). A priori environ 20 places
- Villa Thérèse: aucune place deux-roues selon le cadastre, 8 places situées de l'autre côté de la route de Berne, dans le parking public en face de l'école
- Heitera: 1 couvert de 24 places deux-roues (vélos-motos)
- Vignettaz:
 - en cours d'aménagement, de nombreuses places vélos couvertes réservées pour le site scolaire
 - des places seront encore aménagées prochainement sur le domaine public à la route de la Gruyère, devant l'école
- Gambach / Jolimont:
 - 25 places deux-roues dans la rue, devant le site e
 - 4 places deux-roues dans le parking privé en face de l'école.

Selon l'avancée du projet, un diagnostic plus précis sera établi afin de répondre au besoin mais d'après ce premier bilan, deux sites sont correctement équipés en places vélos, soit la Vignettaz et le Jura-DOSF.

Planification et infrastructure

L'encouragement de l'usage du vélo pour se rendre à l'école s'inscrit dans les buts visés par le Projet d'Agglomération et le Plan d'Aménagement Local, à savoir une promotion des déplacements en mobilité douce et la lutte contre les parents taxis. Le chapitre 3.1.3.5.2 "Sécurité sur le chemin de l'école" du rapport 47 OAT du PAL 2020 rappelle l'importance d'offrir de bonnes conditions pour les déplacements des écoliers et précise qu'ils sont les usagers les plus vulnérables du réseau de transport et qu'il convient donc de prioriser les mesures à leur intention.

En effet, dans le domaine de la mobilité, la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant (convention des Nations Unis) est spécialement importante. Il s'agit d'examiner la question des transports, de l'aménagement de l'espace public et de l'environnement sous l'angle de l'intérêt des enfants à disposer d'un espace public sûr et adapté à leurs besoins. La qualité du trajet scolaire fait ainsi partie des responsabilités de la collectivité publique.

Le Vélobus s'inscrit dans cette dynamique et donne à l'enfant une visibilité dans l'espace public, qui renforce sa sécurité et la prise en compte de ses besoins. En parallèle à cette mesure, la Ville privilégie aussi des actions qui permettent d'accroître la sécurité routière à long terme et à tout moment de la journée. Etant donné que la circulation routière représente la première source de dangers sur le chemin de l'école, le Service de la mobilité, en collaboration avec le Service des écoles, étudie et planifie régulièrement des interventions pour améliorer l'infrastructure routière. Pour illustration et de manière non-exhaustive, la mise en zone de rencontre et zone 30 plus systématique des quartiers d'habitations, le projet d'apaisement des vitesses à 30 km/h, le marquage de continuité cyclable, l'assainissement des carrefours et les campagnes de prévention routière permettent d'améliorer durablement la qualité des trajets scolaires.

Enfin, l'offre en stationnement vélos sur les différents sites scolaires, dont l'inventaire ci-dessus dresse le bilan, fait aussi l'objet d'une attention particulière pour permettre à terme une mise à niveau basée sur les recommandations des normes VSS.

Conclusion

Il est normal que, dans un premier temps, que le taux d'intérêt des parents (une dizaine) reste encore faible. Le Service des écoles, en collaboration avec le Service de la Police locale et de la mobilité, reste convaincu de ce programme et souhaite poursuivre les démarches avec l'ATE afin de développer des lignes de Vélobus et de soutenir les parents motivés à créer des lignes de Vélobus.

En parallèle à la promotion du Vélobus, le Service des écoles et le Service de la mobilité vont poursuivre les efforts déjà entrepris pour permettre aux élèves de se déplacer à vélo sur le réseau routier dans les meilleures conditions possibles.

Le postulat n° 152 est ainsi liquidé.